



COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION
RÉUNION NO 2013-04
Le 16 mai 2013

PROCÈS-VERBAL

La réunion a eu lieu dans la salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte à compter de 19 h sous la présidence de M. Renaud Ouellette.

Membres présents

Michael Bossé
André Lang
Alain Martel
Guy Michaud

Renaud Ouellette
Michel Laroche
Luc Frenette

Membres absents

Charles Bouchard
Josée Levesque

Personnel

Directeur adjoint de l'urbanisme Pascal Hudon
Directeur adjoint Michel Lang
Adjointe administrative Linda Dufour

Article 2013-04,01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé de M. Michel Laroche que l'Ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-04,02 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2013-03

Il est proposé par M. Alain Martel, appuyé de M. Guy Michaud que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2013-03 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-04,03 DIVULGATION D'INTÉRÊT

M. Michael Bossé, dossier 2013-04,10 – Mike Ken Rioux et Réal Cyr – route 205, Clair

Article 2013-04,04 RAPPORT DE CONSTRUCTION

Il est proposé par M. André Lang, appuyé de M. Guy Michaud que le rapport de construction soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-04,05 RAPPORT DE LOTISSEMENT

Il est proposé par M. André Lang, appuyé de M. Guy Michaud que le rapport de lotissement soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-04,06 RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS

Une copie du rapport mensuel d'activités a été distribuée à chaque membre à titre d'information.

Article 2013-04,07 VILLE DE GRAND-SAULT

Évêque catholique romain Edmundston – route 108, Drummond

(16 mai 2013)

Le requérant demande, une dérogation à l'article 32 b) du plan rural du village de Drummond. Cette dérogation de 4 m (13 pi) par rapport à la marge arrière du lot permettra l'échange d'une parcelle à la propriété voisine pour y aménager une aire de stationnement. La distance du bâtiment à la ligne arrière serait dorénavant à 2 m (6,6 pi) de la limite arrière du lot.

Il est proposé par M. Michel Laroche, appuyé de M. Michael Bossé que cette demande soit acceptée telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-04,08 DSL RIVIÈRE-VERTE

Adélarde Thibodeau – chemin Rivière Quisibis

(16 mai 2013 dossier CUM.3864)

Le requérant demande, sous l'article 6 (1) (b) du Règlement provincial sur le lotissement (80-159), l'approbation de la commission pour diviser son terrain de façon à créer un lot pour l'usage résidentiel existant (chalet) et un accès de 20 m (66 pi) de largeur afin d'accéder au reste de la propriété.

Il est proposé par M. Luc Frenette, appuyé de M. Michel Laroche que cette demande soit acceptée telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-04,09 DSL RIVIÈRE-VERTE**Normand Dubé – chemin Montagne de la Croix***(16 mai 2013 dossier CUM.3917)*

Le requérant demande, sous l'article 6 (1)(b) du Règlement provincial sur le lotissement (80-159), l'approbation de la commission pour diviser son terrain de façon à créer un lot pour une résidence unifamiliale et un accès de 20 m (66 pi) de largeur afin d'accéder au reste de la propriété.

Il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. André Lang que cette demande soit acceptée telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-04,10 EDMUNDSTON ZONE NO 1 (EDMUNDSTON)**Rino Basque (Tommy Cyr – requérant) – 80, rue LeBlond***(16 mai 2013 dossier no CUM.3918)*

Ce terrain est présentement classifié « R1 Résidentiel unifamilial et bifamilial ». Le requérant demande une dérogation à l'article 4.5 e) de l'arrêté de zonage no 33. La dérogation de 4,45 m (15 pi) dans la cour de flanc vise à construire un garage annexé à la résidence qui sera situé à une distance de 3,05 m (10 pi) de l'alignement de l'avenue Thibault.

Il est proposé par M. André Lang, appuyé de M. Michel Laroche que cette demande soit acceptée telle que présentée étant donné que l'aménagement est sécuritaire.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-04,11 LAC-BAKER**Centre de Plein Air Lac Baker inc – 510, chemin de l'Église***(16 mai 2013 dossier no CUM.3919)*

Ce terrain est présentement classifié « V Villégiature ». Le requérant demande, sous l'article 34 (4) c) de la *Loi sur l'urbanisme*, l'approbation de la commission afin d'aménager pour la période de mai à octobre, une terrasse incluant un chapiteau de 6 m (20 pi) x 12 m (40 pi) qui sera situé à l'avant du restaurant existant.

Il est proposé par M. Michel Laroche, appuyé de M. Michael Bossé que cette demande soit acceptée conditionnellement :

1. *l'aménagement de la terrasse sera pour la période de mai à octobre seulement;*
2. *l'ajout de rampes selon les normes du Code national du bâtiment;*
3. *la terrasse sera aménagée selon les critères émis par le Prévôt des incendies (Code national de prévention des incendies).*

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-04,12 CLAIR**Mike Ken Rioux et Réal Cyr - route 205, Clair***(16 mai 2013 dossier no CUM.3927)*

M. Michael Bossé quitte la salle de réunion afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Le requérant demande

- sous l'article 5 (a) ii) de l'arrêté de lotissement no 39, l'approbation de la commission pour diviser son terrain de façon à créer un lot sur un accès de 20 m (66 pi) de largeur;
- sous l'article 2.2. (3) du plan rural de Clair l'approbation de la commission pour faire l'installation d'une antenne de télécommunication.

Il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. André Lang, que ces demandes soient acceptées telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité

M. Michael Bossé réintègre la salle de réunion.

Article 2013-04,13 DIVERS**.1 CRINS-SINRC (Service d'information et de notification en radiocommunications canadiennes)**

Le SINRC est une organisation non gouvernementale, mais nationale qui s'occupe principalement à informer la population et de voir à leur participation dans le processus d'approbation entourant les installations des tours de radiocommunication et des systèmes d'antennes au Canada.

Au fil des années, les autorités responsables de l'utilisation du sol (ARUS) comme les commissions d'aménagement, municipalités et autres intervenants ou ministères ont élaboré plusieurs protocoles de consultations aux résultats variables. Industrie Canada demeure toujours la dernière instance d'approbation, mais désire l'avis des intervenants par un processus flexible de consultation. Considérant le nombre d'intervenants, cette tâche de consultation est devenue difficile à réaliser. La présente organisation a pris naissance suite au rapport du Dr David Townsend (Université du Nouveau-Brunswick) en 2004.

Ce service assure le processus de consultation uniformisé. Les promoteurs et les ARUS peuvent étudier les projets d'installations plus efficacement, économisant ainsi temps et argent, tout en protégeant les intérêts de la population.

La Commission d'aménagement du Madawaska a adhéré au service en 2012, mais la Commission de la Vallée et la région de Saint Quentin n'en faisaient pas partie. Depuis 2013, avec la reformulation des régions dans la province (CSR), l'agence SINRC demande aux CSR de la province de se positionner par rapport à ce service.

Il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. Luc Frenette que le comité de révision de la planification (CRP) recommande à la CSR d'adhérer au service de la SINRC afin que le service soit donc disponible sur l'ensemble du territoire. Nous proposons que le directeur de la planification, à la suite de l'approbation de la Commission, entreprenne les démarches nécessaires avec l'agence afin de confirmer notre volonté de poursuivre le service. Le frais administratif sera de 1,000 \$ pour chaque demande.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-04,14 AJOURNEMENT

L'ajournement est proposé par M. Michael Bossé à 20 h 20.

Maurice D'Amours - Directeur de l'urbanisme

Linda Dufour - Secrétaire de séance

Date

Renaud Ouellette – Président